

ÉCLAIRS

La revue numérique d'Écla



Dossier *Faut-il mutualiser ?*

L'avenir, c'est maintenant



Propos recueillis par Sébastien Gazeau



Dans son dernier ouvrage - *Un nouveau référentiel pour la culture ?* - Philippe Henry défend une approche coopérative de la diversité culturelle fondée sur une analyse fine de l'économie des arts et de la culture.

Sébastien Gazeau - Le modèle coopératif est-il un moyen de préserver une partie du secteur culturel face aux industries culturelles ?

Philippe Henry - Je ne dissocierais pas arts traditionnels et industries culturelles : celles-ci font partie d'une même économie ayant ses propres spécificités. Il vaut mieux plutôt regarder quelles sont les mutations à l'œuvre dans l'économie des arts et de la culture. On observe alors que la place des industries culturelles se renforce de façon significative et connaît un nouveau

développement avec l'introduction des nouvelles technologies et de tout ce qu'on met sous le sigle de l'économie créative. Dans ce contexte - qui est aussi celui de la mondialisation générale -, un certain nombre d'acteurs se demandent s'il existe un moyen d'inventer, sinon une alternative, du moins une manière de résister à cette reconfiguration fondée sur le double impératif assez exclusif de la compétitivité et du profit financier. Dans le secteur artistique et culturel où la richesse est foncièrement produite par le travail humain, par la qualité relationnelle, par l'invention risquée de quelques-uns, cette industrialisation financiarisée des arts et de la culture en heurte beaucoup. Par conséquent, autant par pragmatisme que par réaction de survie et esprit militant, renaît cette volonté, cette envie d'expérimenter des modes de production, d'échange et de commercialisation qui seraient un peu plus solidaires, mutualistes, coopératifs.

S.G. - Le secteur artistique et culturel n'est-il pas tout indiqué pour être un laboratoire où expérimenter ces modes coopératifs ?

P.H. - Laboratoire, c'est la version optimiste ou militante ! Je crois surtout qu'un certain nombre de contradictions du contexte que je viens de décrire sont exacerbées dans les milieux artistiques et culturels, qu'ils soient artisanaux ou industriels, à cause même de la spécificité de l'économie des arts et de la culture. Ce secteur est confronté à ses propres tensions internes et se trouve bousculé dans ses agencements et dans ses équilibres tels qu'ils avaient pu être mis en place après la seconde guerre mondiale, dont à travers la régulation publique renforcée avec Malraux, Lang, etc.

Tous les milieux d'activité sont confrontés à cette mutation générique. Il serait sur ce point tout à fait intéressant de fournir des outils de recherche pour voir comment des tentatives s'expérimentent dans chaque secteur socio-économique. Le secteur des arts et de la culture n'est ni plus ni moins en avance sur les autres. Les milieux de l'éco-construction, du traitement des déchets ou de l'agriculture bio essaient de se frayer une route et il serait intéressant de mutualiser ces expériences pour voir s'il n'y a pas des choses transférables à d'autres secteurs, par-delà les spécificités de chacun.

S.G. - La différence n'est donc pas tant entre secteurs d'activité qu'entre des logiques économiques...

P.H. - Absolument. Et à ce titre certains acteurs du secteur artistique et culturel sont des contributeurs à ce mouvement général dont on ne sait pas s'il va nous conduire à une autre forme de régulation sociale générale, comme ce fut le cas avec les mouvements coopératifs du 19e siècle qui ont eu besoin d'un siècle pour aboutir à un modèle capable de s'imposer dans un rapport de force (cf. extrait ci-dessous). Il y a aujourd'hui un terrible rapport de force entre ces mouvements mutualistes/coopératifs et le rouleau compresseur de la régulation purement économiste et financière. J'ignore le temps que cela prendra cette fois mais, en tout état de cause, nous sommes au début d'un mouvement historique.

S.G. - Y a-t-il un rapprochement à faire entre les travailleurs du 19e siècle et ceux du 21e ?

P.H. - Les contextes sont différents et la matière même du travail a changé. Nous avons aujourd'hui à construire une posture et une argumentation inédites propres à

des modes de production et d'échange basés sur le travail immatériel et intellectuel. C'est peut-être sur ce plan là que les milieux artistiques et culturels peuvent apporter quelque chose, parce que faire et échanger sur le plan symbolique est leur raison d'être historique. Même si les œuvres d'art prennent une forme très concrète, il n'en reste pas moins que ce sont d'abord les contenus symboliques de tous ordres (technique, scientifique, artistique, etc.) qui sont la matière produite, échangée, créolisée qui va donner lieu à des projets, à des réalisations, à des modes de gouvernance.

S.G. – On voit qu'il existe déjà des différences extrêmes entre les postures et les argumentations adoptées pour s'adapter à ce contexte...

P.H. – Là encore, il faut revenir sur les spécificités de l'économie des biens artistiques et culturels, et plus largement symboliques. C'est une économie fondée sur des biens singuliers où l'on ne sait pas discriminer à l'avance ce qui va intéresser, séduire, être valorisé, encore moins ce qui va révolutionner. D'où un nécessaire mécanisme de suroffre que l'on observe également dans d'autres secteurs où il faut réaliser 50 prototypes pour qu'un seul soit industrialisé... Sauf qu'on se trouve là en plus avec une part essentielle de relation, de créativité et de qualité humaine pour laquelle ce sont les petites unités de production qui sont les plus pertinentes. Mais nous sommes dans une économie de prédation avec d'un côté une multitude de petits producteurs et de l'autre quelques gros prédateurs industrialisés qui puisent impitoyablement dans ce vivier. Cette description est un peu caricaturale : il existe toute une organisation médiane et, selon les filières, les tensions se jouent de façon très différente entre quelques oligopoles (d'abord de distribution d'ailleurs) et une multitude de petits producteurs très éparpillés. Reste que ces tensions existent et qu'elles existeront toujours. C'est pour cette raison selon moi que, au lieu de s'intéresser au nouveau génie ou à ce qui va générer le plus de profit, on ferait mieux de regarder quelles sont ces mécanismes de hiérarchie/sélection extrêmement inégalitaires afin de comprendre le fonctionnement des chaînes de valeur et d'imaginer de nouvelles formes de régulation systémique.

S.G. – Qui aurait la responsabilité ou la charge de cette régulation-là ?

P.H. – C'est un mouvement général. J'appelle ça le principe de la double mutualisation. Il faudrait aller vers la mutualisation des risques parce qu'ils sont en effet très élevés, mais aussi des résultats qu'ils soient économiques ou symboliques. On voit bien aujourd'hui, y compris avec les politiques publiques, que plus vous montez dans la reconnaissance de votre valeur artistique et culturelle, plus vous concentrez les ressources symboliques, économiques, relationnelles, institutionnelles, lesquelles ressources n'ont que peu à voir avec votre apport ou votre talent. Voilà par conséquent un « nouveau socialisme » à inventer, adapté aux conditions d'aujourd'hui, sachant qu'on n'aboutira jamais à un simple égalitarisme de par la structure même de cette économie.

Je regrette que tout cela ne soit jamais abordé dans les discussions professionnelles où il est d'abord question du mécano institutionnel de la réorganisation des territoires, c'est-à-dire soit du devenir des politiques publiques de la culture soit des apports des arts et de la culture au développement ou à l'économie d'un territoire. Ces questions sont légitimes mais elles passent à mon sens à côté de l'essentiel qui consiste à savoir

quels sont la nature et les mécanismes en jeu dans la production et de l'échange symboliques. On est loin de l'idéologie qui voudrait qu'il suffise de développer les arts et la culture pour que tout aille mieux !... Les choses sont beaucoup plus conflictuelles et compliquées. Il y a là une vraie réflexion socio-économique à mener à propos des singularités des milieux de l'art et de la culture. Ce serait un apport pour les autres secteurs et inversement des éléments sont à prendre en regardant comment s'opèrent d'autres agencements dans d'autres secteurs.

EXTRAIT

Un nouveau référentiel pour la culture ? Pour une économie coopérative de la diversité culturelle

Philippe Henry

Éditions de l'attribut (Toulouse).

19 x 13 cm ; 253 p. ; 17,50 € ; Isbn : 978-2-916002-28-6 ; février 2014.

Les origines historiques du mouvement coopératif

Extrait (p.158/159)

« Selon Jules Michelet, les années postérieures à la paix de 1815 marquent dans notre pays le début de la formation d'une véritable classe ouvrière. En tout cas, un nombre croissant d'hommes de métier perdent leur autonomie d'artisan et se trouvent réduits à une dépendance renforcée à des patrons qui désirent avant tout développer de véritables entreprises industrielles. Dans cette période de mutation profonde de la société – qui va s'amplifier dans la seconde moitié du XIXe siècle – s'affirme par contrecoup une volonté, via l'association, d'égaliser les conditions économiques et sociales et au minimum d'atténuer les dépendances subies.

Dans les villes – au premier rang desquelles Paris et Lyon -, un désir d'émancipation des travailleurs, tant dans la production que dans la consommation s'exprime, alors même que la population française reste encore largement paysanne et que domine encore une production artisanale et souvent domestique, fondée sur la mobilisation de peu de capitaux. [...] Les thèmes du droit au travail, de l'abolition du salariat et de l'organisation du travail y apparaissent de manière récurrente. Ce sont d'ailleurs les républicains de la révolution de février 1848 qui promeuvent le vocable polysémique d'association et établissent un lien entre droit du travail et droit d'association. Ils rêvent d'une République démocratique et sociale, organisée autour de citoyens électeurs et de travailleurs associés. [...] Le terme de coopération apparaît explicitement au cours des années 1860, en différence avec le modèle de la grande industrie. Il se réfère à un développement de la petite épargne, à la suppression des intermédiaires, à une appropriation individuelle et collective des bénéfices obtenus en commun. Un *Manifeste coopératif*, en 1863, met en exergue des valeurs qui anticipent les références républicains ultérieures, dont celles portées par Léon Gambetta : objectif du bien-être immédiat des travailleurs ; valorisation de l'esprit d'initiative individuelle ; impératif de l'initiative privée, n'attendant pas l'impulsion du gouvernement. »

Avec l'aimable autorisation de Philippe Henry et des Éditions de l'attribut.

(En ligne également, un extrait audio de l'entretien avec Philippe Henry.)

Ce dossier d'*Éclairs* vient élargir et enrichir le sujet abordé dans *Éclairages n°2* paru en automne 2014, sous le titre *Faut-il mutualiser ?*.

Éclairages n°2 **Faut-il mutualiser ?**



Éclairages n°2 place la mutualisation au cœur des débats, des visions, des expériences vécues sous l'angle du vivre, travailler et créer ensemble, du partage des compétences, des innovations et des ressources, de la mise en commun d'outils commerciaux, de diffusion et de promotion.